



**Dossier de presse**

**Les prédateurs de la valeur**

**Mercredi 9 janvier 2019**

## Elections aux chambres d'agriculture

92 listes pour 92 chambres d'agriculture ! La Confédération paysanne présente des listes dans chaque territoire pour les élections professionnelles de ce mois de janvier.

Ces listes, riches de leur diversité, proposent au monde agricole de changer la donne. C'est pourquoi, depuis cet automne, nous faisons campagne autour du slogan « produire pour vivre ».

« Produire » car, fondamentalement, nous sommes des femmes et des hommes qui produisons et qui voulons vivre de cet acte de production. Nous voulons être rémunérés pour ce que nous produisons, à des prix justes, quelles que soient nos filières.

Reconquérir du revenu, c'est retrouver de l'autonomie dans son travail, ses choix, ses pratiques, et donc trouver ou retrouver du sens à son métier, souvent vécu comme une passion.

« **Vivre** », c'est aussi **disposer, à côté de son travail, de temps pour soi, pour sa famille, du temps « libre »**. Cette aspiration ne diffère en rien de celle nos concitoyennes et concitoyens ! S'affranchir de cette image, de cette idée que le paysan qui réussit « c'est celui qui bosse tout le temps ». Cette « viabilité » de notre métier est aussi une condition pour sortir de l'isolement et de la souffrance qu'il procure trop souvent au quotidien.

Nous nous inscrivons dans un territoire et une campagne que nous voulons vivante, avec des productions diversifiées et des paysans et paysannes nombreuses, et non quelques centaines de milliers d'agro-managers dans des campagnes vides.

Comment y parvenir ?

**En acceptant de déployer des outils permettant la relocalisation de la production et de la transformation pour une alimentation de qualité accessible à toutes et tous.** Ce qui, à terme, sera synonyme de création de sens, mais aussi d'emplois dans nos territoires.

Nous n'avons pas peur de dire que certains marchés à l'export, non rémunérateurs, sont un mirage qui asservit les productrices et producteurs, tirant toujours vers le bas les prix qui leur sont payés. Parler aujourd'hui de « régulation », tout en appelant à plus de compétitivité et d'ouverture à l'export pour l'agro-industrie française est un double discours insupportable. C'est cela aussi qui désespère le monde agricole.

**Redonner du revenu aux paysannes et paysans est une priorité car c'est ce qui conditionne la réussite de la transformation sociale et environnementale d'un modèle agricole qu'on nous impose depuis 50 ans.**

*Vous trouverez jointes à ce dossier de presse les 16 plaquettes de propositions de la Confédération paysanne.*

## Les prédateurs de la valeur

Les États généraux de l'alimentation devaient lutter contre la guerre des prix pratiquée par les grandes et moyennes surfaces (GMS) et l'industrie agro-alimentaire au détriment des paysan-ne-s. Or, la principale mesure qui ressort de la loi Egalim obligera les GMS à augmenter leurs marges<sup>1</sup>... alors que les dispositions sur l'encadrement des promotions<sup>2</sup> et surtout sur l'achat par l'aval de produits agricoles à un prix abusivement bas<sup>3</sup> sont très largement insuffisantes.

### La Confédération paysanne exige des prix permettant :

- la rémunération des paysan-ne-s
- des marges de manœuvre pour faire évoluer l'emploi paysan et les pratiques environnementales afin de mieux répondre aux attentes sociétales
- une charge de travail contenue permettant d'avoir du temps libre : qualité de vie pour soi, sa famille, pour les congés, pour s'impliquer dans la vie locale et associative
- des paysan-ne-s nombreux sur les territoires

### ✓ La grande distribution : le mauvais prix c'est fini !

En janvier, notre campagne de mobilisation « GMS » contre les « mauvais prix », débutée en fin d'année, se poursuit avec des actions symboliques sur les territoires. Actions le 8 janvier à Narbonne, le 12 janvier dans le Morbihan, le 14 dans l'Isère, le 15 à Carcassonne...

**Avec ces actions symboliques, la Confédération paysanne souhaite dénoncer le rôle des GMS dans la course aux prix bas et l'absence de répartition de la valeur.** Contrairement à ce que laissent penser leurs nombreuses campagnes marketing, les GMS sont également responsables de l'absence de transition agricole globale.

### Les prix bas ont des conséquences désastreuses :

- Pour un nombre élevé de paysan-ne-s, à la merci de l'industrie agroalimentaire et des GMS, les prix bas en grande surface impliquent directement une rémunération insuffisante.
- Les prix pratiqués en grande surface impactent aussi les prix que peuvent pratiquer les paysan-ne-s, en circuit long comme en circuit court, dépendants ou non du débouché GMS.

---

1 Via le relèvement du seuil de revente à perte (SRP). La loi EGA contraindra les distributeurs à vendre les produits à un prix supérieur à 110 % du prix auxquels ils les ont achetés, contre 100 % aujourd'hui.

2 La loi interdira les promotions « 1 acheté = 1 offert » ; mais les « 2 achetés = 1 offert » resteront autorisées. Des dérogations pour les produits périssables sont prévues.

3 La loi permettra aux paysan-ne-s (et à leur syndicat !) de saisir un juge lorsqu'ils constatent que leur production a été achetée à un prix « abusivement bas » par leur acheteur. Mais il n'existera pas de définition de ce prix « abusivement bas » : ce sera au juge d'apprécier si un prix est abusivement bas ou non.

- En raison de rémunérations faibles, de nombreux paysan-ne-s ne sont pas en capacité d'entamer la nécessaire transition des pratiques agricoles<sup>4</sup>.

**Les prix bas sont donc parmi les principaux responsables de l'industrialisation de l'agriculture et de la standardisation de l'alimentation.**

Depuis des décennies, la grande distribution a dégagé des profits énormes, tout en poursuivant une concentration du secteur menant à un oligopole de 4 centrales d'achat représentant 90 % du marché.

Les grandes familles de distributeurs figurent parmi les plus grosses fortunes de France, à l'image des grands industriels de l'agroalimentaire. Ces derniers ont construit leur fortune en sous-rémunérant le travail des productrices et producteurs français, avec la complaisance des pouvoirs publics.

### ✓ **Le rôle de l'agro-industrie : le cas Lactalis**

Les grands industriels de l'agroalimentaire sont engagés dans cette même course aux prix bas et en sont tout aussi responsables : en accroissant la pression exercée sur les prix payés aux producteurs, ils s'accaparent la majeure partie de la valeur créée.

**Ce dossier s'inscrit dans un travail de longue haleine mené par la Confédération paysanne pour défendre le revenu et l'autonomie des productrices et producteurs laitiers.**

- **Nous pouvons ainsi rappeler les plaintes déposées contre Lactalis et autres industriels en 2015 dans divers départements pour extorsion des producteurs laitiers.**
- **En août 2017, la Confédération paysanne a saisi le médiateur des relations commerciales agricoles sur les contrats laitiers, notamment sur le fait que ces contrats lient le mandat de livraison au mandat de facturation.** Lors du débat au Parlement, la Confédération paysanne a défendu auprès des parlementaires et obtenu dans la loi, à l'article 1, la dissociation de ces deux mandats : *« Dans tous les cas, l'établissement de la facturation fait l'objet d'un mandat écrit distinct et qui ne peut être lié au contrat. »* C'est un premier pas de déconstruction de l'édifice orchestré par Lactalis, en défaveur des producteurs laitiers français. Cela restait insuffisant, d'où la poursuite de notre combat.
- **Le 22 février 2018, la Confédération paysanne a manifesté<sup>5</sup> devant le tribunal de Laval pour exiger la publication des comptes de Lactalis et une enquête sur les filiales de Lactalis, dont sa filiale luxembourgeoise suite à la publication d'articles**

---

<sup>4</sup> Exemples : dépendance aux pesticides, agrandissement des troupeaux pour diluer les charges fixes dans un volume de production plus élevé...

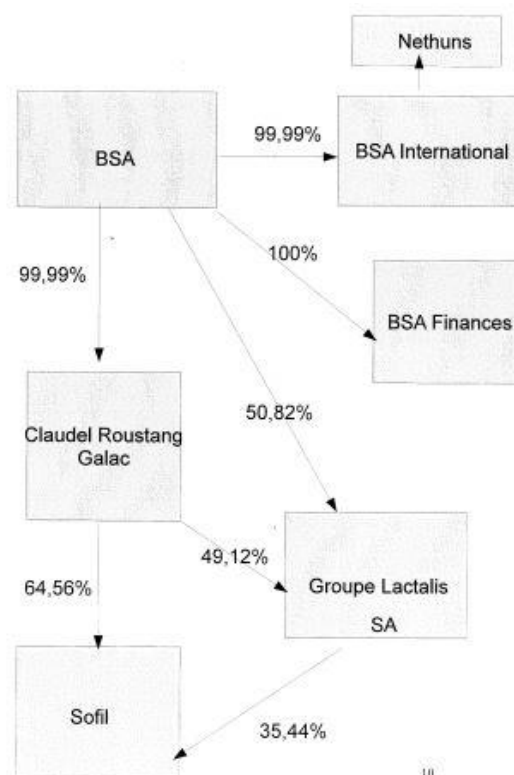
<sup>5</sup> <https://www.ouest-france.fr/economie/agroalimentaire/lactalis/lactalis-la-confederation-paysanne-appelle-manifester-laval-5561276>

dans la presse<sup>6</sup>. Face à l'inaction des pouvoirs publics, la Confédération paysanne a poursuivi un travail d'enquête.

Rappelons quand même que la perte de l'emploi paysan est constante. Elle a représenté 370.000 fermes laitières en moins depuis 35 ans, soit plus d'un demi-million d'emplois au bas mot. Lactalis, représentant plus de 20% de la collecte, est « responsable » de la perte de plus de 100.000 emplois paysans, à comparer avec leurs 15.000 collaborateurs, qui existeraient de toute manière si la collecte était assurée par un autre opérateur. La disparition des emplois sur les fermes laitières est une calamité pour nos territoires ruraux. De plus, une PME laitière ou une coopérative laitière fournirait une densité en emplois tout aussi, voire plus, importante, notamment sur les produits de qualité type AOC et bio. La Confédération paysanne a toujours placé au cœur de son projet d'agriculture paysanne la volonté d'avoir des paysan-ne-s plus nombreux sur les territoires.

#### - La non publication des comptes

C'est un sujet crucial pour l'équilibre des relations commerciales agricoles. Il avait été traité, mais insuffisamment dans la loi Sapin II. La loi Egalim en a renforcé les obligations. Face à cette pression, Lactalis a publié une « partie » de ses comptes. Mais il s'agit d'un écran de fumée au regard des éléments dont nous disposons. La structure centrale du groupe Lactalis, BSA, elle, n'a toujours pas publié ses comptes. Et pour cause, BSA France détient à 99,99% la holding belge BSA international qui elle-même est « couverte » par Nethuns, l'habillage juridique de la fiduciaire luxembourgeoise, véritable clé de voûte d'un système d'évasion fiscale.



#### - Les filiales de Lactalis

Un travail d'enquête nous a permis de mettre à jour un certain nombre d'éléments.

Lactalis établit les factures a posteriori de la livraison de lait, symbole de la dépendance économique des producteurs fournisseurs dans la filière lait. Lactalis s'appuie sur ce mode de facturation imposé aux éleveurs, et le délai de paiement correspondant, pour créer des dettes et des créances fictives.

<sup>6</sup> <https://www.mediapart.fr/journal/economie/260118/au-luxembourg-lactalis-fait-tourner-l-argent-du-lait?onglet=full>

Il profite clairement de la dépendance économique du producteur - périssabilité du lait, circuits de collecte... - accentuée par les accords de collecte anticoncurrentiels sur le terrain.

Selon les éléments dont nous disposons, il apparaît que Lactalis a mis en place un système de **refacturation intra-groupe** particulièrement complexe ainsi **qu'un système d'achat fictif d'actions**.

**Quelques exemples concrets :**

- 2/3 de la dette de BSA International est composée de facturation intra-groupe.

La dette de Nethuns est elle-même fictive aux deux tiers. **Ses capitaux propres ont été multipliés par 2225 en pleine crise laitière, passant de 993 893 euros en 2015 à 2 mds 225 410 839 euros en 2016.** C'est dans ces capitaux propres qu'en 2017 le montant de 1.018.780.284 euros a été reversé vers BSA International.

C'est aussi de ces capitaux propres, que 900 millions d'euros seront envoyés à travers un bénéficiaire non identifié derrière le Société Générale Bank&Trust.

Lactalis collecte un peu plus de 5 milliards de litres de lait en France. Pour avoir un ordre de grandeur, **les profits remontés durant la crise laitière sont équivalents à une année entière de paiement du lait à 40 centimes le litre de l'ensemble des producteurs Lactalis en France.**

**Si on ramène ces profits à l'ensemble de la collecte laitière de Lactalis dans le monde (un peu plus de 18 milliards de litres), cela aurait permis un supplément de 12 centimes le litre en 2015/2016 sur tous les litres de lait collectés par Lactalis.**

Ces profits colossaux démontrent l'extorsion de Lactalis du travail des éleveurs laitiers, qui lui a permis de construire historiquement sa fortune sur le dos des éleveurs laitiers français.

La dénonciation du comportement de Lactalis est importante car son comportement a un impact majeur sur le schéma laitier global en France et dans le monde.

**Preuve d'un enrichissement, au détriment de la rémunération des producteurs-trices, ces deux milliards d'euros sont ainsi partis offshore sans être taxés, grâce à un jeu de créances, dettes et achat d'actions. Ces envois de fonds ne sont pas traçables et sont anonymes.** L'argent peut être ainsi envoyé dans n'importe quel paradis fiscal. Ces deux milliards de profits auraient ainsi été « déguisés » en remboursement de dettes fictives, garanties par des créances du groupe, elles-mêmes fictives, pour être dissimulées aux yeux du fisc français et probablement belge.

- Le niveau d'endettement du groupe est en réalité faible et gonflé fictivement.
- Plus de deux milliards d'euros auraient ainsi échappé aux fiscs français et belge.

- Extrait du dossier Lactalis en notre possession :

« Le 31 janvier 2017, BSA International vend 224 de ses 490 actions qu'elle détient depuis 2016 dans Nethuns. Cette revente d'une partie de ses actions dans Nethuns, qui lui procure une énorme plus-value, se fait sans payer d'impôts. Ce qui était auparavant des dettes et des créances remontées vers BSA International puis Nethuns, se transforment en profits redistribués par une vente d'actions à plus d'un an de détention, ce qui en Belgique permet d'échapper à l'impôt sur les plus-values. »

« BSA International reçoit 1 milliard 18 millions 780 mille et 284 euros de cette revente d'actions dans Nethuns qu'elle détient. Ce montant est rentré dans les comptes de la société en 2017 comme produits financiers récurrents et réduction des dettes du groupe. Cela a ainsi permis de ne pas faire figurer dans le bénéfice d'exercice (91 264 132 € pour 2017) la remontée de liquidités pour 1 018 780 284 euros issues de la vente d'actions de Nethuns, en particulier les 375 997 772 euros en Produits financiers non récurrents. »

## BSA International

### Bilan après répartition

Années	2017	2016	2015	2014
<b>Actif</b>				
Immobilisations financières	2,436,332,450	3,261,572,055	1,584,211,290	1,024,630,303
Entreprises liées	2,436,332,450	3,261,572,055	1,584,211,290	1,024,630,303
Participations	2,436,332,450	3,261,572,055	1,584,211,290	1,024,630,303
<b>Actif circulant</b>				
<b>Créances</b>				
Créances à plus d'un an	833,683	833,683	1,491,011,445	1,495,768,461
Créances commerciales	833,683	833,683	1,491,011,445	1,495,768,461
Autres créances				
Créances à un an au plus	295,955,020	61,717,447	69,201,828	46,968,925
Créances commerciales	57,601,494	50,348,536	43,582,393	40,683,351
Autres créances	238,353,525	11,368,911	25,619,435	6,285,575
<b>Total Actif</b>	<b>2,761,787,060</b>	<b>3,356,369,130</b>	<b>3,180,185,951</b>	<b>2,605,654,473</b>
<b>Passif</b>				
<b>Capitaux propres</b>				
Capital souscrit	1,787,000,000	1,787,000,000	1,787,000,000	1,787,000,000
Capital non appelé	1,787,000,000	1,787,000,000	1,787,000,000	1,787,000,000
<b>Réserve</b>				
Réserve légale	24,729,735	20,166,529	18,648,397	13,968,532
<b>Dettes</b>	<b>490,373,648</b>	<b>1,176,219,850</b>	<b>1,026,399,308</b>	<b>549,465,128</b>
Dettes à plus d'un an	410,000,000	80,000,000	600,000,000	168,026
Dettes financières	410,000,000	80,000,000	600,000,000	
Établissement de crédit	410,000,000	80,000,000	600,000,000	
Dettes à un an au plus	80,156,959	1,067,012,723	426,379,927	549,182,412
Dettes commerciales	66,732,459	26,945,591		
Autres dettes	5,981,837	1,067,012,723	401,857,496	516,349,733
<b>Total Passif</b>	<b>2,761,787,060</b>	<b>3,356,369,130</b>	<b>3,180,185,951</b>	<b>2,605,654,473</b>

Aujourd'hui, plus aucun producteur Lactalis n'ose parler, de peur des représailles. Les cinq producteurs à avoir témoigné des pratiques de Lactalis ont vu leur contrat résilier du jour au lendemain, suite à un *Envoyé Spécial* d'octobre 2016<sup>7</sup>.

**Notre combat est d'autant plus important et crucial qu'il constitue certainement la dernière chance de lever l'omerta sur le sujet.**

N'oublions pas que ce combat mené par la Confédération paysanne est essentiel car l'argent mobilisé dans les montages d'évasion fiscale permet à Lactalis de conforter sa position dominante à travers des achats d'entreprises laitières, notamment dans les zones AOC telles que celle du camembert ou du Roquefort. En position de quasi-monopole sur ces produits, il peut alors peser de tout son poids au détriment de l'intérêt des producteurs et productrices et de la notoriété du produit. **Cet accaparement de la valeur ajoutée de démarches collectives et territoriales est indéniable.**

**Les éléments en notre possession montrent une opacité persistance sur les bénéficiaires de ces montages fiscaux.** Quand il y a autant d'opacité, il ne peut y avoir que suspicion.

**C'est pourquoi, nous avons décidé :**

**1/ de transmettre au Parquet national financier (PNF) les éléments dont nous disposons** afin que la lumière soit faite sur ces circuits et que nos plaintes auprès de la justice débouchent enfin sur la reconnaissance de l'extorsion de la valeur créée par les producteurs-trices.

**2/ d'engager toutes les actions possibles pour obliger BSA France – structure centrale du groupe dont le siège se trouve Tour du Maine à Montparnasse – à publier ses comptes, comme le prévoit la loi.**

**Pour rappel, Lactalis c'est aussi : 20,9 millions d'euros de CICE en 2015 ; 21,5 millions d'euros reçus en 2016 via la PAC. On ne peut accepter qu'un tel niveau d'engagement d'aides publiques puisse contribuer à des montages fiscaux.** Les pouvoirs publics doivent prendre leurs responsabilités au regard des contribuables et des producteurs laitiers lésés. En agissant, la Confédération paysanne a décidé de prendre ses responsabilités.

#### **Contacts :**

Laurent Pinatel, porte-parole national, 06 80 58 97 22

Temanuata Girard, secrétaire générale, 06 75 91 07 34

Nicolas Girod, secrétaire national, 06 07 55 29 09

Caroline Nugues, chargée de communication, 06 95 29 80 78

---

<sup>7</sup> <http://www.web-agri.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/c-est-qui-le-patron-ce-sont-finalement-les-eleveurs-ex-lactalis-1145-125779.html>